

Réunion du conseil municipal du Vendredi 13 Novembre 2.015 .

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire: Alain Marzin

1- Projet de schéma de coopération intercommunale :

Après la réception, par les communes, de la lettre de propositions du préfet concernant les fusions de communautés de communes, chaque municipalité devait donner son avis.

Le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de schéma proposé par le préfet : à savoir, un rapprochement avec la C C Callac Argoat.

Les élus à l'unanimité proposent au préfet de « revoir le projet en tenant compte des aspirations des élus, de la population, de l'interdépartementalité qui est une réalité sur le bassin de vie ».

Les élus l'invitent ainsi à réfléchir à la création d'un nouvel E P C I qui regrouperait la C C K B, la C C Callac Argoat, et Poher Communauté, autour d'un projet qui porterait sur

- le développement économique.
- les transports.
- l'habitat.
- le numérique.
- la prise en charge du vieillissement de la population.
- le tourisme.

Avis défavorable du conseil, sur le projet de fusion proposé.

2- Rapport relatif aux mutualisations de services présenté par la C C K B :

La réglementation impose la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes membres. Un état des lieux a ainsi été réalisé par la cckb: Constat: Absence de doublons entre emplois communaux et intercommunaux. Le contexte rural a déjà nécessité des mutualisations naturelles.

Conclusion: difficile de faire davantage d'économies par des mutualisations de services.

A noter différentes mutualisations de services déjà effectives (TAP, cadastre, broyeurs, Trad) .

Proposition: -Recherche prioritaire de mutualisation ascendantes et/ou horizontales.

-Réaffirmation et pérennisation des mutualisations existantes.

-Adaptation des moyens en personnel aux nouveaux contextes.

Avis Favorable du conseil.

3- C C K B: rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Après lecture, le conseil a pris acte du rapport.

Avis Favorable du conseil.

4 -C C K B:Transport à la demande (TRAD): Nouvelles modalités.

Afin de permettre la vente de tickets à la mairie, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention entre la C C K B et la commune. Le maire a exposé aux élus que le conseil communautaire du 25 Juin dernier avait adopté le principe d'une internalisation de la totalité des dépenses et recettes afférentes au TRAD, via la création d'une régie de recettes, à compter du 1er Février 2016, destinée à la vente de tickets.

Afin de faciliter la vente de tickets, il a été proposé de décentraliser leurs ventes par la mairie. Les utilisateurs du TRAD pourront acheter les tickets dans chacune des mairies du territoire ainsi qu'à la C C K B. Les tickets seront vendus soit à l'unité, soit par carnets de huit. Trois types de tickets seront vendus, avec une couleur pour chacun des tarifs appliqués (2€50 / 1€ / 0€50). Il sera aussi obligatoire de s'inscrire auprès de la centrale de réservation

Avis Favorable du conseil.

5 - Tarifs Communaux 2.016:

Les différents tarifs (Généraux, Salle Arc en Ciel, Eté) ont été présentés aux élus.
Ces tarifs applicables au 1er Janvier 2016 seront consultables à la mairie et paraîtront dans le prochain bulletin municipal de Janvier.

Avis Favorable du conseil.

6- Voirie 2.016 :

Après préparation du programme de voirie 2.016 par la commission, l'ADAC a pu réaliser un chiffrage des différents chantiers.

Etant donné le montant estimé, il y a lieu de définir des priorités et de répartir les chantiers dans une tranche ferme et des tranches conditionnelles afin de respecter un budget couramment attribué 120.000€ t t c .

Le programme a été présenté aux élus.

Avis Favorable du conseil.

7-Batiment O H S: (ancien dispensaire): étude de faisabilité: Mission maîtrise d'oeuvre.

Le conseil accepte de confier une mission de faisabilité avec chiffrage, à un architecte ; accepte aussi qu'une décision modificative soit prise afin de prévoir les crédits nécessaires

montant: 1.350€ ttc.

Avis Favorable du conseil .

8 -Urbanisme: Extension réseau Basse Tension.

Il y a lieu de renouveler la décision de prise en charge, (datant de 2012) l'extension étant inférieure à 50 m

Avis Favorable du conseil .

9 – Questions diverses:

Elections Régionales :

Un tour de garde à été établi lors des élections qui auront lieu le 6 et 13 Décembre 2015.

Rappel : (Il est indispensable de se munir d'une pièce d'identité).

Cimetière:

Une procédure de reprise de concessions non renouvelées et aussi de sépultures perpétuelles abandonnées, va être engagée par la commune avec assistance du Centre de Gestion 22.